

Le 6 juillet 2015.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 6 juillet 2015, à 19h45, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

Les élus ayant tous reçu une copie des procès-verbaux du 1^{er} et du 26 juin, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Nous avons reçu :	taxes	8 089,76 \$	remb. culturel	201,05
	Permis	180,00	remb. otj	193,29
	Dérogation	100,00	remb. com. dév.	133,58
	Amende	145,00	remb. Par-Enjeux	187,36
	Salle	60,00	remb. fact. bois	374,31
	Internet	315,00	péréquation	30 009,00

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste préparé par la secrétaire :

Coop. Ham-Nord	réparation terrain jeux	233,66 \$
Coop. Bois-Francis	284,29
Johanne Côté	remb. internet juin	35,00
Brico Béton Vibré	réparation chemin Côté	419,08
....	réparation divers chemins	884,71
Monty Sylvestre	juridique	106,36

Suspension Victo	réparation licence	870,10
Buropro Citation	papeterie repayé com. dév.	133,58
....	caisse papier	63,13
....	lancement Par-Enjeux repayé	187,36
Gestions Hugues Champagne	gravier chemin Côté	623,92
....	gravier divers chemins	708,04
Christiane Leblanc	incluant 2 semaines vacances	1 736,28
Min. rev.	avril, mai juin	7 200,65
Rec. Gén. can.		876,59
Régie inter sanitaire des Hameaux		1 968,33
Mario St-Cyr	all. dép.	300,00
Gilles Leblanc	c.c. juin	100,00
Sogetel	c.c.	69,83
....	bureau	132,92
....	internet	557,63
RC Novation	fact. et surveillance internet	465,65
Rogers		65,23
Excavation Marquis Tardif	chemin Côté	431,85
....	réparation divers chemins	1 973,06
....	réparation métal camion	71,28
Buropro Citation	biblio. – CR	18,72
....	photocopies St-Jean repayé	132,48
Johanne Allard	clés	5,73
Carrière Sts-Marthyrs	gravier divers chemins	6 736,14
Imprimerie Héon et Nadeau	1000 enveloppes avec logo	418,51
Laboratoires SM		124,17
BPR	surveillance garage	1 674,04
Fortin sécurité Médic	trousse d'urgence	39,32
Télébec	usine	182,43
Brico Béton Vibré	préparation terrain garage municipal	2 182,22
Techni-Consultant	technicien TECQ	1 514,80
RC Novation	installation nouvelle tour internet + mise à niveau client	4 006,88
Les Services EXP	amendement règ. captage eau	1 144,00
Excavation Grégoire Garneau	grader avant abat-poussière	2 471,96
Coop. Ham-Nord	usine	28,67
....	terrain jeux	182,89
Benoit Paquette	km	36,00
Calclo	abat-poussière 50 027 litres	16 622,86
Médias Transcontinental	annonce amendement règ. captage eau	531,90
Coop. Ham-Nord	fluorescents	40,38
....	tôle gazébo/grotte	1 234,74
Postes Canada	100 timbres	97,73
Hydro Québec	éclairage public	208,09
Ministère des Finances	permis boisson jeudis en chanson	86,00
Geneviève Boutin	cadeaux nouveaux arrivants	185,00
Coop Solidarité N.D. Ham	essence	12,01
	Total	60 416,20
Les Constructions R. Gouin	1 ^{er} décompte	59 103,45

Salaires des employés : 10 645,88 \$

On questionne dans la salle sur le début de la construction du garage, on débute mercredi cette semaine.

On parle des chemins privés, le conseil rencontre quelqu'un du MAMOT en août, on verra par la suite la décision qu'on prendra sur le sujet.

Adoption du règlement d'amendement au règlement de zonage no 327

Sur proposition de Madame Johanne Allard, conseillère, appuyée par Mme Lise Nollette, conseillère, le règlement intitulé «Règlement no 2015-370 amendant le règlement de zonage no 327 de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham» est adopté.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, dir. gén. sec. très.

Adoption du règlement d'amendement au règlement de permis et certificats no 330

Sur proposition de M. Pascal Paquette, conseiller, appuyé par Mme Nancy Delisle, conseillère, le règlement intitulé «Règlement no 2015-371 amendant le règlement de permis et certificats no 330 de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham» est adopté.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, dir. gén. sec. très.

Retour règlement roulottes : M. Dumas confirme que ces différentes installations seront démantelées d'ici la fin de cette semaine.

Autre installation : Pierre Comtois confirme l'installation d'une petite roulotte de camping sur le terrain acheté de la municipalité au village, entreposée et pouvant servir pour la visite quelques fois. Le conseil est d'accord avec cette utilisation qui ne doit pas devenir permanente. Les membres du conseil feront la visite de ses installations de jardin au mois d'août.

01-07-15 CHANGEMENT DE NOMS DE CHEMIN ET DE NUMÉROS CIVIQUES

Attendu que le chemin privé Provencher n'a plus sa raison d'être ;
Attendu qu'une partie du chemin privé Leblanc est en fait un droit de passage ;
Attendu qu'il y a lieu de changer des numéros civiques des chalets et résidences sur ces chemins pour qu'ils soient plus conformes à la réalité des lieux ;
Attendu que les propriétaires seront responsables de bien identifier leur propriété ;
Attendu que la municipalité pourra faire l'installation de nouvelles pancartes ;
Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham statue ce qui suit :

- que le nom «chemin privé Provencher» ne sera plus utilisé dorénavant dans la municipalité ;
- que le nom «chemin privé Leblanc» sera le nouveau nom utilisé en remplacement du nom «chemin privé Provencher» ;
- que de nouveaux numéros civiques seront déterminés selon l'ordre établi, afin de mieux satisfaire à la situation des lieux ;
- que les citoyens et la municipalité feront en sorte de bien identifier ces nouveaux numéros et noms de chemin ;
- que cette liste soit envoyée à Postes Canada de même qu'à la MRC d'Arthabaska et la Commission Scolaire des Bois-Francs, de même qu'aux propriétaires concernés. Les résidents recevront un carton pour faire leur changement d'adresse sans frais. La municipalité officialisera le tout auprès des services gouvernementaux. Cette nouvelle liste sera effective à partir du 1^{er} août 2015.

02-07-15 RÉOLUTION CLASSIQUE DES APPALACHES

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham est d'accord pour prêter ses équipements (barrières, tables, etc), lors de la tenue de la

Classique des Appalaches les 19 et 20 septembre prochain.

Nous avons reçu une lettre de M. Sébastien Schneeberger à l'effet d'une subvention de 13 000 \$ pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, on attend la confirmation du ministère des Transports avant de débiter les travaux.

Régie intermunicipale des Hameaux : considérant qu'il va y avoir redistribution de leur quote-part dans la Régie en se basant sur l'avoir net de la régie, les municipalités sortantes ne seront plus responsables des dettes de la Régie.

03-07-15 Entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale : autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale est entrée en vigueur le 10 avril 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE trois municipalités membres de la Régie ont signifié leur intention de ne pas renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de s'adresser au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour procéder au remplacement de l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux par l'entente jointe à la présente;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ont recommandé aux municipalités membres d'accepter les termes de l'entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents **que** la municipalité de Notre-Dame-de-Ham **approuve** les termes de l'entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale jointe à la présente et **autorise** Mme France Mc Sween et Mme Christiane Leblanc, respectivement maire et directrice générale et secrétaire trésorière, à signer l'entente.

04-07-15 RÉSOLUTION RELATIF AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 12

Règlement d'emprunt numéro 12 décrétant une dépense de 558 181 \$ et un emprunt de 325 000 \$ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition de deux camions neufs et de deux bennes neuves pour les ordures et la récupération.

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (ci-après la Régie) ;

Considérant que la Régie a pour mission l'organisation, l'opération et l'administration du service de collecte et de transport des matières résiduelles qui dessert les populations des municipalités membres ;

Considérant que la régie doit procéder à l'acquisition de deux camions neufs et de deux bennes neuves pour les ordures et la récupération ;

Considérant que les achats sont évalués à une dépense de 558 181 \$ et qu'un emprunt de 325 000 \$ est nécessaire pour payer une partie du coût de financement ;

Considérant que, conséquemment, le conseil d'administration de la Régie a adopté le règlement d'emprunt numéro 12 intitulé «Règlement d'emprunt numéro 12 décrétant une dépense de 558 181 \$ et un emprunt de 325 000 \$ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition de deux camions neufs et de deux bennes neuves pour les ordures et la récupération» ;

Considérant que le présent conseil doit, en vertu de la Loi, approuver ou refuser ce règlement d'emprunt de la Régie ;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** le règlement d'emprunt numéro 12 «Règlement d'emprunt numéro 12 décrétant une dépense de 558 181 \$ et un emprunt de 325 000 \$ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition de deux camions neufs et de deux bennes neuves pour les ordures et la récupération» et de **transmettre** une copie certifiée conforme de la présente résolution d'approbation au directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie dans les meilleurs délais.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la recherche de prix pour un autre photocopieur couleur, afin de comparer ce qu'on a reçu de Mégaburo.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Johanne Allard pro-maire pour les mois de juillet, août, septembre.

Vacances de la directrice générale du 13 au 24 juillet. Le bureau municipal sera fermé.

05-07-15 DÉPENSES SUIVANT OBLIGATION MISE AUX NORMES TERRAIN DE JEUX, À LA DEMANDE DES ASSURANCES

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer une partie de ces dépenses à même les surplus de la municipalité.

06-07-15 ACHAT DE NOUVELLES CHAISES

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, considérant la subvention de la FADOQ au montant de 3 000 \$ pour l'achat de 100 chaises pour le centre communautaire, la municipalité participe également à cet achat à hauteur d'environ 1 500 \$.

Pour les vieilles chaises, on verra ce qu'on en fera au mois d'août.

07-07-15 DEMANDES DE TRAVERSEES MUNICIPALES

Attendu que nous avons reçu une demande de Moto-Club Bois-Francs inc. ;

Attendu que cette demande concerne le passage des VTT sur les rues et routes de la municipalité ;

Attendu que cette demande est pour l'hiver 2015-2016, sur le même tracé que l'an dernier ;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage du club pour l'hiver 2015-2016, aux mêmes conditions que l'an passé, spécialement le respect de la signalisation et des gens.

Rapport est fait par les chargées de projet pour l'aide financière 2014-2015 du FRACQ et du CRDS. Avec la MRC, il y a de nouveaux projets à venir.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les transferts de fonds suivants :

- Tour internet à même les surplus
- Abat-poussière à même les achats de gravier

Programme de voirie PIIRL : la MRC réalisera son plan, avec l'intervention des municipalités.

Information Prêt d'Honneur Victoriaville et sa région : intéressant pour les entreprises de moins de cinq ans d'existence.

Présentation de la MRC, 11 août à 13 heures, concernant l'évolution et l'historique des structures municipales du Québec, le fonctionnement de la MRC, etc. Réponse avant le 31 juillet.

Confirmation par Loisir Sport Centre-du-Québec, de l'adhésion du camp de jour au programme Tremplin santé, qui mise sur le jeu et le plaisir des jeunes, tout en intégrant de saines habitudes de vie.

Nous recevons une copie de résolution de la municipalité de Sts-Martyrs Canadiens confirmant son retrait de la Régie intermunicipale des Hameaux au 31 décembre 2015.

Nous avons reçu la copie du contrat de vente du terrain municipal à M. Pierre Comtois et Mme Chantal Leblond, de même que le montant restant à payer, soit 1 500 \$. On fera en sorte de faire changer le nom pour le compte d'électricité de ce terrain.

On questionne sur l'exploitation du pit de sable dans le rang 1 sud, pas de changement pour l'instant.

Le maire par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (21h30).

Accepter sur proposition de M. Guy Hudon
Seconder par M. Pascal Paquette

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. très.

